



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des sessions le **23 avril 2018** à 17 h 30 à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Lyne Lavoie, Marie-Josée Dupuis, Gilbert Cardinal.

La directrice générale et secrétaire-trésorière Sophie Charpentier est également présente.

- 
- 1. Ouverture de la séance**
  - 2. Adoption de l'ordre du jour**
  - 3. Adoption des procès-verbaux (aucun)**
  - 4. Finance et trésorerie**
    - 4.1 Aucun
  - 5. Administration générale**
    - 5.1 Embauche d'étudiants pour la saison estivale 2018 - suite
    - 5.2 Adoption du *Règlement 18-992 pour amender le Règlement 17-970 pourvoyant à des travaux de construction d'un poste de pompage pour alimenter le réseau de protection incendie*
    - 5.3 Tournoi de golf Lauda-Garceau le 25 mai 2018
    - 5.4 Abrogation de la résolution 18-04-114
    - 5.5 Avis de motion pour modifier le *Règlement 17-979 pour fixer les taux des taxes pour l'exercice financier 2018 et les conditions de leur perception*
    - 5.6 Adoption du projet de *Règlement 18-997 pour modifier le Règlement 17-979 pour fixer les taux des taxes pour l'exercice financier 2018 et les conditions de leur perception*
    - 5.7 Autorisation de signature auprès de la SAAQ (abrogation de la résolution 17-03-114)
    - 5.8 Autorisation de signature d'une entente avec la Fabrique de Saint-Donat
  - 6. Urbanisme et Environnement**
    - 6.1 Amendement à la résolution 18-01-565 (demande de dérogation mineure pour le 23, chemin de la Baie – occupation et superficie d'un quai)
    - 6.2 Adoption du *Règlement 18-991 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 15-924 visant la création de la zone UR-C9 à l'intérieur de la zone UR-C4*
    - 6.3 Adoption du second projet de *Règlement 18-993 modifiant le Règlement de lotissement numéro 15-927 afin d'intégrer une disposition concernant un projet de lotissement approuvé par résolution du conseil municipal avant l'entrée en vigueur du règlement de lotissement*
    - 6.4 Demande de soutien au caucus des municipalités locales de l'Union des municipalités du Québec dans le dossier de protection et de prévention des plantes exotiques envahissantes
  - 7. Loisirs**
    - 7.1 Nomination d'une déléguée à Tourisme Lanaudière
    - 7.2 Octroi de contrat pour l'animation lors de la Symphonie des couleurs 2018
  - 8. Travaux publics et Parcs et Bâtiments**
    - 8.1 Octroi de contrat pour l'achat d'un camion 10 roues avec ses accessoires SP2018TP05
    - 8.2 Octroi d'un mandat pour services professionnels d'ingénierie concernant le barrage du lac Pimbina SI2018TP04
    - 8.3 Achat de bouées pour la saison estivale 2018
    - 8.4 Octroi de contrat pour la rénovation des toilettes situées au parc des Pionniers
    - 8.5 Octroi de mandat pour la réhabilitation du puits numéro 3
  - 9. Sécurité incendie et sécurité civile**
    - 9.1 Aucun
  - 10. Divers**
    - 10.1 Aucun
  - 11. Période d'information**
  - 12. Période de questions**
  - 13. Fermeture de la séance**
-



## 1. Ouverture de la séance

***La directrice générale et secrétaire-trésorière constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du conseil.***

Le maire Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

- 18-04-134** Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme déposé, en retirant le point 6.1 Amendement à la résolution 18-01-565 (demande de dérogation mineure pour le 23, chemin de la Baie – occupation et superficie d'un quai).

## 3. Adoption des procès-verbaux (aucun)

## 5. Administration générale

### 5.1 Embauche d'étudiants pour la saison estivale 2018 - suite

- 18-04-135** Attendu le besoin d'engager du personnel étudiant pour la saison estivale ;

Attendu les recommandations du directeur du Service des parcs et bâtiments ;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher les étudiants mentionnés ci-dessous pour l'été 2018 aux conditions prévues à la convention collective de travail présentement en vigueur :

<u>Service</u>	<u>Nom</u>	<u>Expérience</u>	<u>Salaire horaire</u>
----------------	------------	-------------------	------------------------

#### **Parcs et bâtiments**

	Marie Christine Mackay	1 <sup>re</sup> année	12,85 \$
	Philippe Dupuis	1 <sup>re</sup> année	12,85 \$
	Gabriel Lafleur Raymond	1 <sup>re</sup> année	12,85 \$
	Jessica Forget (en remplacement de Philippe Prescott)	1 <sup>re</sup> année	12,85 \$
	Williams Aubin (en remplacement de Bianca Durand)	1 <sup>re</sup> année	12,85 \$

### 5.2 Adoption du Règlement 18-992 pour amender le Règlement 17-970 pourvoyant à des travaux de construction d'un poste de pompage pour alimenter le réseau de protection incendie

- 18-04-136** Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers que le *Règlement numéro 18-992 pour amender le Règlement 17-970 pourvoyant à des travaux de construction d'un poste de pompage pour alimenter le réseau de protection incendie pour un montant de 495 003,96 \$ réparti sur une période de 20 ans* soit et est adopté comme déposé.



---

Initiales du maire

---

Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière



### **5.3 Tournoi de golf Lauda-Garceau le 25 mai 2018**

**18-04-137** Attendu que la Municipalité participe depuis plusieurs années à ce tournoi ;

Attendu que tous les profits générés par celui-ci seront remis à la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'En-Haut ;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. que la Municipalité s'inscrive au tournoi de golf Lauda-Garceau du 25 mai 2018 au Club de golf de Saint-Donat en procédant à l'achat de 4 billets de golf à 195 \$ chacun et à 1 billet de souper à 60 \$ ;
2. que les sommes utilisées pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 02-690-00-970.

Est également confirmée la participation de Joé Deslauriers, Luc Drapeau, Louis Dubois, et Gilbert Cardinal au tournoi et Marie-Josée Dupuis au souper, afin de représenter la Municipalité à cet événement.

### **5.4 Abrogation de la résolution 18-04-114**

**18-04-138** Attendu la réception de la démission de l'employé concerné ;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution numéro 18-04-114.

### **5.5 Avis de motion pour modifier le Règlement 17-979 pour fixer les taux des taxes pour l'exercice financier 2018 et les conditions de leur perception**

*Les conseillers Gilbert Cardinal et Lyne Lavoie se retirent pour l'adoption de ce point à l'ordre du jour afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, puisqu'ils ont de la famille proche dans le secteur concerné.*

Avis de motion est donné par Marie-Josée Dupuis à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement sera présenté pour modifier le *Règlement 17-979 pour fixer les taux des taxes pour l'exercice financier 2018 et les conditions de leur perception.*

### **5.6 Adoption du projet de Règlement 18-997 pour modifier le Règlement 17-979 pour fixer les taux des taxes pour l'exercice financier 2018 et les conditions de leur perception**

**18-04-139** *Les conseillers Gilbert Cardinal et Lyne Lavoie se retirent pour l'adoption de ce point à l'ordre du jour afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, puisqu'ils ont de la famille proche dans le secteur concerné.*

Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de *Règlement 18-997 pour modifier le Règlement 17-979 pour fixer les taux des taxes pour l'exercice financier 2018 et les conditions de leur perception* soit et est adopté comme déposé.



## **5.7 Autorisation de signature auprès de la SAAQ (abrogation de la résolution 17-03-114)**

**18-04-140** Attendu que, pour les besoins de l'organisation, des directeurs de service doivent être autorisés à agir pour et au nom de la Municipalité lors de transactions à effectuer auprès de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) ;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'abroger la résolution 17-03-114 ;
2. que les noms des mandataires de la Municipalité en regard de leur titre, pour effectuer les transactions à la SAAQ sont :
  - a) M. Serge Villeneuve, directeur du Service des parcs et bâtiments
  - b) M. Sébastien Bergeron, préposé du Service des parcs et bâtiments
  - c) M. Pierre Dupuis, contremaître au Service des travaux publics
  - d) M. Daniel Laviolette, directeur du Service de sécurité incendie et de sécurité civile

## **5.8 Autorisation de signature d'une entente avec la Fabrique de Saint-Donat**

**18-04-141** Attendu le projet de vente du presbytère par la Fabrique de Saint-Donat;

Attendu les besoins municipaux en matière de locaux;

Attendu que ce bâtiment pourrait avoir une vocation culturelle et touristique;

Attendu qu'une partie du terrain, actuellement propriété de la Fabrique sous bail emphytéotique en faveur de la Municipalité, serait également mis en vente;

Attendu les négociations en cours;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité une entente avec la Fabrique de Saint-Donat pour l'acquisition du presbytère et une partie dudit terrain.

## **6. Urbanisme et Environnement**

### **6.1 Amendement à la résolution 18-01-565 (demande de dérogation mineure pour le 23, chemin de la Baie – occupation et superficie d'un quai)**

Point retiré.

### **6.2 Adoption du Règlement 18-991 modifiant certaines**



**dispositions du Règlement de zonage numéro 15-924 visant la création de la zone UR-C9 à l'intérieur de la zone UR-C4**

**18-04-142** Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers que le *Règlement 18-991 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 15-924 visant la création de la zone UR-C9 à l'intérieur de la zone UR-C4* soit et est adopté comme déposé.



---

Initiales du maire

---

Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière



**6.3 Adoption du second projet de Règlement 18-993 modifiant le Règlement de lotissement numéro 15-927 afin d'intégrer une disposition concernant un projet de lotissement approuvé par résolution du conseil municipal avant l'entrée en vigueur du règlement de lotissement**

**18-04-143** *Le conseiller Luc Drapeau se retire pour l'adoption de ce point à l'ordre du jour afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, considérant les vérifications en cours quant à un possible projet déposé en lien avec la présente modification réglementaire.*

Il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que le second projet de *Règlement 18-993 modifiant le Règlement de lotissement numéro 15-927 afin d'intégrer une disposition concernant un projet de lotissement approuvé par résolution du conseil municipal avant l'entrée en vigueur du règlement de lotissement* est adopté comme déposé.



---

Initiales du maire

---

Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière



#### **6.4 Demande de soutien au caucus des municipalités locales de l'Union des municipalité du Québec dans le dossier de protection et de prévention des plantes exotiques envahissantes**

**18-04-144** Attendu les préoccupations constantes que soulève l'enjeu de protection et de prévention des plantes exotiques envahissantes ;

Attendu les municipalités affectées et les impacts fiscaux importants découlant de cette problématique majeure ;

Attendu les coûts faramineux que nécessite la réhabilitation de ces plans d'eau ;

Attendu que plusieurs actions ont déjà été entreprises par la Municipalité de Saint-Donat afin de prévenir l'arrivée des plantes exotiques envahissantes et ainsi protéger les lacs de son territoire ;

Attendu qu'aucune municipalité ayant un plan d'eau sur son territoire n'est à l'abri de l'arrivée des plantes exotiques envahissantes ;

Attendu l'importance de travailler ensemble afin de trouver les solutions appropriées à ce défi ;

À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

- de demander au caucus des municipalités locales de l'UMQ de mener, avec la Municipalité de Saint-Donat, les études appropriées et d'approcher les chaires de recherches concernées pour permettre la mise en place de moyens de protection et de prévention accessibles aux municipalités affectées par les plantes exotiques envahissantes ou à risque de l'être ;
- de transmettre copie de la présente résolution aux personnes et organisations suivantes :
  - M<sup>me</sup> Lise Thériault, ministre responsable de la région de Lanaudière
  - Les députés des régions de Lanaudière et des Laurentides
  - La MRC de Matawinie
  - Les municipalités limitrophes à Saint-Donat
  - Les municipalités sur le territoire de la MRC de Matawinie
  - Conseil régional de l'environnement des Laurentides

## **7. Loisirs**

### **7.1 Nomination d'une déléguée à Tourisme Lanaudière**

**18-04-145** Attendu que Tourisme Lanaudière est une association touristique régionale reconnue par le Gouvernement du Québec de même qu'un organisme sans but lucratif rassemblant près de 400 entreprises et organismes ;

Attendu que l'objectif de cet organisme est de faire croître l'économie de la région par le tourisme, en coordonnant l'accueil, le développement et la promotion touristiques ;



Attendu que la Municipalité est membre de Tourisme Lanaudière et doit être représentée au sein de cette organisation régionale ;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer madame Sylvie Villeneuve, agente promotion, publicité et communications à titre de déléguée de la Municipalité de Saint-Donat auprès de Tourisme Lanaudière.

## **7.2 Octroi de contrat pour l'animation lors de la Symphonie des couleurs 2018**

**18-04-146** Attendu que la Municipalité souhaite offrir une variété d'animations de rue lors de la première fin de semaine de la Symphonie des couleurs 2018 ;

Attendu que, pour ce faire, des artistes professionnels offrant de très bonnes performances doivent être engagés ;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications en date du 9 avril 2018 ;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat d'animations de rue lors de la première fin de semaine de la Symphonie des couleurs 2018 à l'entreprise Animation Richard Lacroix, pour 18 060 \$, plus taxes applicables, aux termes de son offre de services en date du 3 avril 2018.

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 02-702-90-350.

## **8. Travaux publics et Parcs et Bâtiments**

### **8.1 Octroi de contrat pour l'achat d'un camion 10 roues avec ses accessoires SP2018TP05**

**18-04-147** Attendu la nécessité de remplacer un équipement semblable présentement retiré de la flotte du Service des travaux publics de la Municipalité ;

Attendu l'appel d'offres public lancé à cet effet ainsi que l'ouverture des soumissions effectuée le 20 avril 2018 ;

Attendu l'analyse et la recommandation du directeur du Service des travaux publics par intérim en date du 20 avril 2018 ;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. de procéder l'achat d'un camion 10 roues avec ses accessoires auprès de l'entreprise Globocam, en ne retenant que l'option A, pour un montant de 274 205 \$, plus les taxes applicables, laquelle constitue la seule soumission reçue conforme dans le cadre de cet appel d'offres public ;
2. et de procéder à l'achat des pneus et des roues d'hiver auprès du détaillant local autorisé pour la fourniture et la livraison des items assujettis aux rabais des comptes nationaux des fournisseurs, soit l'entreprise Centre du pneu Villemaire, pour un montant de 6 339,64 \$, plus les taxes applicables.



Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au *Règlement numéro 18-981 pour l'achat d'un camion 10 roues avec accessoires*.

## **8.2 Octroi d'un mandat pour services professionnels d'ingénierie concernant le barrage du lac Pimbina SI2018TP04**

**18-04-148** Attendu que la Municipalité doit se conformer à la *Loi sur la sécurité des barrages*;

Attendu que, pour ce faire, elle a lancé un appel d'offres sur invitation pour services professionnels en ingénierie auprès de 4 firmes spécialisées pour la préparation de plans, devis, relevés, documents d'appel d'offres, demande d'autorisation et de certificat d'autorisation (CA), ainsi que la surveillance pour des travaux de réfection du barrage du lac Pimbina (1 X0004344) ;

Attendu l'ouverture des soumissions et leur analyse par le comité de sélection ;

Attendu le rapport de l'ingénieur Michel A. Thibault en date du 15 mars 2018 ;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'octroyer le mandat, conformément au devis de l'appel d'offres SI2018TP04, pour services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans, devis, relevés, documents d'appel d'offres, demande d'autorisation et de certificat d'autorisation (CA), ainsi que la surveillance pour des travaux de réfection du barrage du lac Pimbina (1 X0004344), au plus bas soumissionnaire conforme soit la firme Le Groupe SM Inc. pour un montant total de 49 624 \$, plus les taxes applicables ;
2. que les sommes nécessaires pour ce contrat soient prélevées à même le règlement d'emprunt à venir (numéro 18-995) pour le paiement des travaux de mise aux normes du barrage du lac Pimbina (1 X0004344) et à être approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

## **8.3 Achat de bouées pour la saison estivale 2018**

**18-04-149** Attendu la nécessité, pour la Municipalité, de se conformer à la réglementation fédérale en vigueur en matière de navigation ;

Attendu que selon Transports Canada, la Municipalité a notamment le devoir de signaler de façon raisonnable les limites de vitesse sur les plans d'eau ;

Attendu la demande de prix effectuée par le Service des parcs et bâtiments en fonction des besoins évalués par ce même service ;

Attendu la recommandation du directeur du Service des parcs et bâtiments en date du 23 avril 2018 ;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer l'achat de 16 bouées pour la saison estivale 2018 auprès de l'entreprise Nordak



Marine au montant de 12 150 \$, plus les taxes applicables et la livraison, laquelle demande de prix constitue la plus basse conforme reçue.

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au fonds de roulement sur 1 an.

#### **8.4 Octroi de contrat pour la rénovation des toilettes situées au parc des Pionniers**

**18-04-150** Attendu l'achalandage constant au parc des Pionniers, lequel est prisé tant par la population que par les touristes séjournant sur le territoire ;

Attendu la nécessité d'effectuer certains travaux pour assurer la qualité de ces installations ;

Attendu la demande de prix effectuée par le Service des parcs et bâtiments en fonction des besoins évalués par ce même service ;

Attendu la recommandation du directeur du Service des parcs et bâtiments en date du 23 avril 2018 ;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de rénovation des toilettes situées au parc des Pionniers à l'entreprise Couvre Planchers Laforest Inc. pour un montant de 6 997,75 \$ par salle de toilette, plus les taxes applicables, laquelle demande de prix constitue la plus basse conforme reçue.

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au fonds de parc et terrains de jeux.

#### **8.5 Octroi de mandat pour la réhabilitation du puits numéro 3**

**18-04-151** Attendu que la Municipalité alimente en eau potable le village à partir d'eau souterraine pompée grâce à trois puits et qu'il est indispensable d'en faire l'entretien à des fréquences régulières ;

Attendu que les compagnies offrant des services de réhabilitation de puits artésiens de grande capacité sont rares ;

Attendu que deux entreprises ont été sollicitées et ont déposé leur soumission ;

Attendu que les prix soumis sont conformes aux prévisions budgétaires pour 2018 et que le soumissionnaire le plus bas conforme prévoit, à même son offre de service, le scellement du puits ;

Attendu les recommandations de l'ingénieur ayant conçu les puits à Saint-Donat de retenir les services de cette entreprise ;

Attendu que, cette entreprise étant fortement sollicitée, il est nécessaire, voire urgent, de lui confirmer un mandat pour l'exécution des travaux dès maintenant afin de réserver une place rapidement dans son calendrier ;

Attendu que les prix proposés par cette firme sont similaires à ceux déposés pour les travaux réalisés pour le puits numéro 4 en 2017 ;

À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :



1. d'octroyer un mandat à la firme R.J. Lévesque & fils, pour la réhabilitation du puits numéro 3 pour la somme de 17 000 \$, plus toutes les taxes applicables, étant le plus bas soumissionnaire conforme ;
2. que pour ce faire, les sommes soient prélevées à même le poste budgétaire 02-413-00-526.

**11. Période d'information**

Aucun.

**12. Période de questions**

- Réhabilitation du puits numéro 3 – façon de procéder

**13. Fermeture de la séance**

**18-04-152** Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit et est levée. Il est alors 18 h.

---

Sophie Charpentier, MBA  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

---

Joé Deslauriers  
Maire